



Compte rendu comité syndical du 18 mai 2010 à 20 heures 30 à Saint Symphorien sur Coise

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D, Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Vincent G

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Piot M, Mme Grange M,

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical de mettre à l'ordre du jour trois délibérations non inscrites dans la convocation, elles concernent :

- Choix des bureaux d'études pour diagnostics agricoles et demande de subventions
- Demande de subvention pour travaux de restauration des cours d'eau inscrits au plan de gestion 2010
- Demande de subventions pour travaux sur le Furan et le Malval

Le comité syndical donne son accord pour que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

1^{er} point : Approbation du compte rendu du comité syndical du 18 mai 2010

Monsieur le Président présente les grandes lignes du compte rendu du comité syndical du 18 mai. Ce dernier n'appel aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point Compte administratif du SIMA

Monsieur le Président présente le compte administratif 2009

Fonctionnement

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICIT	ou EXCEDENT
Résultats reportés		34 676.79
Opérations de l'exercice	363 640.22	451 287.47
TOTAUX	363 640.22	485 964.26
Résultats de clôture	/	87 647.25
Résultat cumulé	363 640.22	485 964.26
 Résultats définitifs		 122 324.04

INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICIT	ou EXCEDENT
Résultats reportés	76 222.66	
Opérations de l'exercice	168 185.28	125 184.60
Totaux	244 407.94	125 184.60
Résultats de l'exercice	43 000.68	
Restes à réaliser	9 375.00	106 144.00
	253 782.94	
RESULTATS DE CLOTURE	119 223.34	

3^{ème} point : Compte de gestion 2009 et affectation du résultat

Le compte de gestion présenté et visé par le Trésor public est approuvé par le comité syndical
L'affectation du résultat est validée suivant le tableau ci dessous

➤ Excédent antérieur reporté	34 676.79
➤ Résultat de l'exercice 2009	87 647.25
➤ Excédent cumulé au 31 Décembre 2009	122 324.04
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	22 454.34
➤ Affectation au compte 1068 « réserve »	
➤ Excédent résiduel à reporter (002)	99 869.70

4^{ème} – Décision modificative du budget du SIMA

Monsieur le Président propose les modifications suivantes

A ajouter en recettes de fonctionnement :		99 869 €
A ajouter en dépenses de fonctionnement :		
- au compte 617 études :	66 869 €	
- au compte 22 dépenses imprévues :	33 000 €	
Total		99 869 €
<hr/>		
A modifier en dépenses et recettes d'investissement :		
En recettes : reste à percevoir :		106 144 €
Déficit d'exécution d'investissement :	119 224 €	
1068 Excédent de fonctionnement :		22 455 €
Reste à réaliser 2128 :	9 375 €	
Total	128 599 €	128 599 €

5^{ème} point : Demande de subventions pour création d'un site internet

Monsieur le Président explique que dans le cadre des actions de communication, il a été inscrit dans le deuxième contrat de rivière la création d'un site internet.

Pour réaliser cet outil, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études.

Le coût estimatif de la prestation est estimé à 7 000 €. Cette action peut bénéficier d'aides financières de la Région RA, de l'Agence de l'eau LB et du Conseil Général de la Loire. sur la base du montant proposé. Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite ces aides financières.

6^{ème} point Demande de subventions pour journée de démonstration de désherbage alternatif au chimique

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise souhaite organiser ou co-organiser une journée de formation ou de présentation des méthodes alternatives au désherbage chimique.

Cette journée sera organisée durant l'été 2010 à Saint Martin en Haut et concernera le monde agricole, elle sera co-organisée par les deux CA et le SIMA Coise, différentes personnes vont intervenir, des CUMA vont venir présenter leur matériel (bineuses). Le coût estimatif de cette journée est estimé à 3 500 € TTC

Monsieur le Président explique que cette journée peut s'inscrire dans les actions du contrat de rivière sur la problématique de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle peut prétendre à des subventions de la Région RA et de l'Agence Loire Bretagne.

Elle est inscrite sous le numéro 101 A 4

7^{ème} point, Demande de subventions à la Région R A pour travaux de restauration des cours d'eau

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise réalise les travaux de restauration des cours d'eau, inscrits au plan de gestion. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la Région Rhône Alpes, du CG42 et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du deuxième contrat de rivière.

Monsieur le Président présente le programme qui peut faire l'objet de subventions de la Région RA; le montant total estimatif des travaux s'élève à 147 538 € HT. La subvention sera de 34 219 €.

Elle se répartie de la manière suivante :

Action B104 – restauration de la végétation 20% soit 3 004 €

Action B105 – entretien des cours d'eau 22.5% soit 11 912 €

Action B106 – gestion plantes envahissantes 30% soit 2 638 €

Action B110 et Action B112 – gestion des anciens ouvrages 30 % soit 5 854 €

Action B109 – Mise en œuvre des plantations 30 % soit 1 671 €

Action B113- Réhabilitation de l'Arbiche 20% soit 9 140 €

Ces travaux sont inscrits dans le deuxième contrat de rivière et s'appuie sur le plan de gestion de la végétation et des ouvrages.

8^{ème} point : Demande de subventions pour travaux de restauration du Malval à La Fouillouse

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise réalise les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Furan.

Des travaux ayant pour objectif de limiter l'impact des crues sur les habitations situées à proximité du Malval sont inscrits dans le cadre du PAPI Furan. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la Région Rhône Alpes, de l'Etat, du CG42 et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Président présente le programme qui peut faire l'objet de subventions, le montant total estimatif des travaux s'élève à 150 000 € HT.

Les subventions correspondantes seront de :

C G42 15 000 €

Région R A 30 000 €

Etat 15 000 €

Agence de l'Eau LB 45 000 €

9^{ème} point : Demande de subventions pour travaux de restauration du Furan à Andrézieux Bouthéon

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise réalise les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Furan.

Des travaux ayant pour objectif de limiter l'impact des crues sur les habitations situées à proximité du Furan sont inscrits dans le cadre du PAPI Furan. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la Région Rhône Alpes, de l'Etat, du CG42 et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Président présente le programme qui peut faire l'objet de subventions, le montant total estimatif des travaux s'élève à 150 000 € HT.

Les subventions correspondantes seront de :

C G42	15 000 €,	Région R A	30 000 €
Etat	18 750 €,	Agence del'Eau LB	12 500 €

10^{ème} point Choix des bureaux d'études pour la réalisation des diagnostics d'exploitations agricoles préalables au PMBE

Monsieur le Président présente les offres de prix faites par 3 bureaux d'études suite à la consultation qui a été lancée le 1^{er} avril 2010. Cette consultation avait pour objet la réalisation des diagnostics préalables aux mises aux normes des bâtiments d'élevage

Ces diagnostics seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise.

Monsieur le Président propose de retenir la Chambre d'agriculture du Rhône pour la réalisation des pré-diagnostic bâtiments pour un coût unitaire de 317.24 € TTC et les deux bureaux d'études SCE et BURGEAP pour la réalisation des diagnostics complets. Monsieur le Président propose de retenir deux bureaux d'études afin de pouvoir répondre à des demandes importantes sur des délais très courts.

Il est proposé de retenir :

- le bureau d'études SCE pour les lots Cet D pour un coût unitaire de 1 291.68 € TTC
- le bureau d'études BURGEAP pour le lot B pour un coût unitaire de 1 315.60 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer des actes d'engagement avec les trois prestataires retenus soit :

Chambre d'Agriculture du Rhône, lot A

SCE, lot C et D

BURGEAP, lot B

11^{ème} point Demande de subvention pour la réalisation des diagnostics agricoles préalables à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du deuxième contrat de rivière pour la Coise le SIMA Coise est opérateur des mesures agro environnementales et des démarches dans le cadre des mises aux normes des bâtiments d'élevage.

Préalablement aux mises aux normes des bâtiments d'élevage, les exploitations sont tenues de faire réaliser un diagnostic d'exploitation complet qui comporte un pré diagnostic bâtiment et un diagnostic d'exploitation.

Le SIMA Coise étant l'opérateur de ces démarches, c'est ce dernier qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces diagnostics. Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Europe pour la réalisation de ces diagnostics. Le financement de ces diagnostics est assuré à 100% par ces deux partenaires.

Il est donc proposé de solliciter ces deux partenaires sur la base de 92 diagnostics pour un montant TTC de 149 891.09 €.

Trois prestataires interviendront sur ces diagnostics : La Chambre d'Agriculture du Rhône et les bureaux d'études SCE et BURGEAP

Infos diverses :

1) Yves Piot fait une présentation rapide de la pollution ponctuelle qui a eu lieu au mois de mai sur la commune de Saint Martin en Haut. Cette pollution a été occasionnée par le renversement d'un camion citerne transportant du gazoil. Ce sont environ 7 000 litres de gazoil qui se sont déversés dans le cours.

Il est proposé d'utiliser ce cas concret pour essayer d'établir un protocole à suivre dans le cas d'un accident pouvant entraîner une pollution de l'eau. Une réunion est programmée le 8 juillet 2010 à St Martin en Haut avec le SDIS 69, la gendarmerie de St Symphorien sur Coise, l'ONEMA, le groupe Badoit (Cathy Lehec) et les élus et technicien du SIMA.

2) Yves Piot présente la journée qui est organisée le 9 juin 2010 par le SIMA à destination des communes : élus et techniciens pour présenter dans un premier les techniques de désherbage alternatifs au désherbage chimique et dans un deuxième temps la prise en compte de l'entretien dans les aménagements urbains (comment aménager des espaces en limitant au maximum l'utilisation des désherbants dans les travaux d'entretien ultérieur).

SPANC

12^{ème} point : Compte administratif du SPANC

FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		52 593.95
Opérations de l'exercice	130 165.94	112 706.08
Totaux	130 165.94	165 300.03
Résultats de clôture		35 134.09
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	130 165.94	165 300.03
RESULTATS DEFINITIFS		35 134.09

Investissement

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 528.07
Opérations de l'exercice	18 477.61	13 569.00
Totaux	18 477.61	17 097.07
Résultats de clôture	1 380.54	
Restes à réaliser	/	971.00
Totaux cumulés	18 477.61	18 068.07
Résultat définitif	409.54	

13^{ème} point Compte de gestion et affectation du résultat 2009 du SPANC

Le compte de gestion du SPANC présenté et visé par le Trésor public est approuvé par le comité syndical
L'affectation du résultat est validée suivant le tableau ci-dessous

Excédent antérieur reporté	52 593.95
➤ Résultat de l'exercice 2009	- 17 459.86
➤ Excédent cumulé au 31 Décembre 2009	35 134.09
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	409.54
➤ Affectation au compte 1068 « réserve »	
➤ Excédent résiduel à reporter (002)	34 724.55

14^{ème} point : Décision modificative du budget du SPANC

Monsieur le Président propose d'apporter les modifications suivantes au budget 2010 du SPANC

En fonctionnement :

A ajouter en recettes l'excédent de fonctionnement	34 274 €	
A diminuer en recettes Redevances ANC compte 7062	- 15 178 €	
A ajouter en recettes, autres prestations de service	2 175 €	
A ajouter en dépenses, compte 22 dépenses imprévues	7 500 €	
A ajouter en dépenses, compte 6615 intérêts	500 €	
A ajouter en dépenses, compte 673 titres annulés sur exercice antérieurs	14 221 €	
Total	21 721 €	21 721 €

En investissement :

A ajouter en dépenses : déficit d'exécution	1 381 €	
A ajouter en dépenses compte de tiers 4581	12 047 €	
A ajouter en recettes : excédent de fonctionnement 1068		410 €
A ajouter en recettes : RAP		971 €
A ajouter en recettes : compte de tiers 4582		12 047 €
Total	13 428 €	13 428 €

15^{ème} point : Redevance pour le suivi des études et des réhabilitations

Monsieur le Président propose de mettre en place des participations financières à la charge des usagers de :

- 75 € pour la phase étude préalable de faisabilité,
- 275 € pour la phase travaux

Ces deux participations seront demandées aux usagers du SPANC qui bénéficieront de la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, classées points noirs », et qui bénéficieront des subventions de différents partenaires financiers.

Monsieur le Président propose que ces participations soient versées par les usagers au moment de la signature des conventions qui seront validées préalablement à tout démarrage d'opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité ces deux propositions:

- Participation de 75 € pour financer les démarches administratives liées aux études préalables de faisabilité,
- Participation de 275 € pour financer les démarches administratives liées aux travaux de réhabilitation.

14^{ème} point : Conventions avec les usagers pour les réhabilitations

Monsieur le Président propose une convention type qui devra être signée entre l'utilisateur intéressé par la démarche de réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif et le SIMA COISE. Cette convention fixe les règles d'intervention chez les particuliers mais également les modalités de financement des frais de gestion supportés par le SIMA Coise pour le suivi administratif et le coût de l'étude.

Les termes de la convention précisent que :

Le propriétaire s'engage à payer la totalité du prix de l'étude soit 538,20 € TTC et les frais de gestion soit 75 € à la signature de cette présente convention.

Les subventions allouées aux études seront déduites de la facture finale en fin d'opération de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer les conventions concernant les études avec les usagers volontaires pour la réhabilitation des installations d'ANC.

15^{ème} point : Demande de subventions pour les études et les travaux dans le cadre des réhabilitations

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes pour une première tranche de réhabilitation qui concerne uniquement le bassin versant Brévenne Turdine . La demande de subvention est faite sur la base du coût d'une étude à la parcelle de 538.20€ TTC et sur un coût prévisionnel de travaux de 7 500 € TTC soit un montant de 8 038.20 € par installation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite également une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes pour une première tranche d'étude de faisabilité préalable à la réhabilitation qui concerne le bassin versant Coise et des usagers qui se sont pré-inscrits. La demande de subvention est faite sur la base du coût d'une étude à la parcelle de 538.20€ TTC
Cette première tranche concerne 40 dossiers.

16^{ème} point : Choix d'un ou plusieurs bureau d'études pour la réalisation des études à la parcelle

Monsieur le Président présente les offres de prix faites par 4 bureaux d'études suite à la consultation qui a été lancée le 1^{er} avril 2010. Cette consultation avait pour objet la réalisation des études à la parcelle préalable à la réhabilitation des installations d'assainissement classées points noirs. Ces réhabilitations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée par le SIMA Coise.

Monsieur le Président propose deux bureaux d'études pour faire les études préalables. AD Environnement et Holocène proposent un prix identique à 538.20€ TTC par étude.

Dans l'analyse des offres, les notes techniques étant approximativement de même niveau, c'est donc le facteur prix qui permet de choisir ces deux bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer un ordre de service au bureau d'études AD Environnement pour le lot 1 qui concerne le bassin versant Brévenne Turdine et au bureau d'étude HOLOCENE pour le lot 2 qui concerne le reste du territoire sur le bassin versant Coise.

17^{ème} point : Validation du rapport annuel de service public d'ANC

Comme l'exige le décret n° 95-635 revu le 2 mai 2007, le président du SIMA doit présenter à l'assemblée délibérante du syndicat un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service.

Monsieur le Président présente le rapport du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2009. Ce document présente les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble du service. Il détail le nombre d'installations neuves qui ont été contrôlées par les techniciens ainsi que le nombre d'installations existantes qui ont été diagnostiquées de 2006 à 2009 et cela par communes.

Le rapport de service est distribué à tous les délégués, il sera transmis à toutes les communes ou EPCI adhérents afin que ces derniers le transmettent **pour information** aux assemblées délibérantes.

Après lecture du document, les membres du comité syndical concernés par l'ANC approuvent le rapport 2009 sur le service public d'assainissement non collectif.

Questions et informations diverses

1) Marie Françoise Larue donne lecture du compte rendu de la commission ANC qui s'est tenue le 4 mai 2010.

2) Les usagers du SPANC sur la commune de Virigneux devraient pouvoir bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau LB pour la réhabilitation des points noirs.

3) P GUYOT, maire de Fontanès souhaite que les usagers des communes de Fontanès et Marcenod puissent bénéficier des aides financières au même titre que les usagers du SPANC SIMA Coise pour les réhabilitations des points noirs. Yves PIOT va reprendre contact avec le SIDEFU pour étudier les démarches administratives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Fait à Saint Galmier le 25 mai 2010

**Le Président
Jean Yves CHARBONNIER**